

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réunion du : 10 février 2015
EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	
Délibération n°2015-03	Rapporteur : Christophe PERNY

Présents: 10 Votants : 14
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, M. AMIENS, Mme CHAUVIN, M. DAVID, M. FALGA, M. LEFEVRE, M. GINIES, M. MAIRE, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN, M. PERRAULT, M. LAMBÉY,

Présents sans voix délibérative : M. PERRAULT, M. LAMBÉY,

Donnent pouvoir : M. BACH à M. PERNY, M. SCHWARZ à M. AMIENS, M. FRANCONY à Mme VUILLEMIN, M. FICHERE à M. LEFEVRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après la première année d'exécution budgétaire en 2014, il convient que le Conseil d'Administration puisse se prononcer sur le compte administratif de 2014.

Ce compte administratif va permettre de retracer les dépenses qui ont été effectuées par rapport à celles qui étaient prévues, et de procéder de même entre les recettes prévues et celles réellement encaissées, puis d'affecter le résultat au budget 2015.

La synthèse du compte administratif de 2014 se présente comme suit :

REÇU LE :
13 FEV. 2015

Loi du 2 Mars 1957

FONCTIONNEMENT			BUDGET		NON
Libellé	BP 2014	DM1 2014	TOTAL 2014	REALISE 2014	CONSOMME 2014
DEPENSES					
Total du chapitre 002 Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 011 Charges à caractère général	208 000,00	-27 950,00	180 050,00	57 078,40	122 971,60
Total du chapitre 012 Charges de personnel	163 250,00	-41 800,00	121 450,00	93 600,61	27 849,39
Total du chapitre 65 Autres frais de gestion courante	7 750,00	2 000,00	9 750,00	114,10	9 635,90
Total du chapitre 014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 023 Virement à la section d'investissement	40 000,00	-25 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Total du chapitre 68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des Dépenses	419 000,00	-92 750,00	326 250,00	150 793,11	175 456,89

RECETTES					
Total du chapitre 002 Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 70 Produit des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	0,00	50 000,00	52 639,41	0,00
Total du chapitre 73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 74 Dotations, subventions et participations	352 000,00	-75 750,00	276 250,00	316 750,00	0,00
Total du chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 013 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	208,35	0,00
Total du chapitre 76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 77 Produits exceptionnels	17 000,00	-17 000,00	0,00	0,00	0,00
Total du chapitre 78 Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes	419 000,00	-92 750,00	326 250,00	369 597,76	0,00

INVESTISSEMENT					
Libellé	BP 2014	DM1 2014	BUDGET TOTAL 2014	REALISE 2014	NON CONSOMME 2014
DEPENSES					
Total du chapitre 21 Immobilisations corporelles	25 000,00	-10 000,00	15 000,00	830,40	14 169,60
RECETTES (opération d'ordre)					
Total du chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	40 000,00	-25 000,00	15 000,00	0,00	cette écriture ne se réalise jamais

Compte tenu des chiffres exposés ci-dessus, le compte administratif de 2014 peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2014 (fonctionnement) : 218 804.65 €
(369597.76€ de recettes – 150 793.11€ de dépenses)
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 218 804.65 €
- Solde d'exécution d'investissement : - 830.40 €
(0€ de recettes – 830.40€ de dépenses)

Le budget 2014 de l'EPCC est clôturé sur un excédent de fonctionnement important, qui s'explique par les délais du calendrier de mise en place de la structure au cours de l'exercice 2014.

En effet, le Département du Jura, désireux d'impulser une dynamique positive dans la mise en place du projet d'EPCC, avait souhaité verser en 2014 l'intégralité de sa cotisation annuelle, les autres membres ayant versé la leur au prorata de la période de transfert des sites à l'EPCC.


Dans la mesure où les dépenses envisagées en 2014, notamment en termes de ressources humaines, ont été retardées par l'embauche du Directeur au 1^{er} avril, et par celle de la Secrétaire générale au 1^{er} janvier 2015 avec quelques mois de retard sur le calendrier prévisionnel, dans la mesure également où un certain nombre de moyens budgétaires, prévus pour des opérations de communication, n'ont pas été employés intégralement compte tenu de la date de validation tardive de l'identité graphique de Terre de Louis Pasteur à la fin de la saison touristique, les recettes ont été notablement supérieures aux dépenses.

Compte tenu de ces quelques éléments explicatifs sommaires, et compte tenu que le compte administratif de l'EPCC est en tout point commun au compte de gestion,

Je vous propose de bien vouloir l'approuver.

DECISION N°2015-03 du 10 février 2015

Après présentation du rapport par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil d'administration adopte le compte administratif de l'année 2014.

Délibération n° 2015-03 du 10 février 2015	Le Président  Christophe PERNY
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le	Et publication / Notification le 17/02/2015